



PREFET DE L'HERAULT

Préfecture de l'Hérault
Sous-préfecture de Béziers
BUREAU DE LA SECURITE ET
DE LA REGLEMENTATION

Béziers, le 31 octobre 2019

Le Préfet de l'Hérault

Affaire suivie par Catherine PRADEL/Jean-René LENOIR
Mail : catherine.pradel@herault.gouv.fr
jean-rene.lenoir@herault.gouv.fr

Tél. : 04 67 36 70 80/90
Fax : 04 67 36 70 94

ARRETE 19 -II – 556 du 31 octobre 2019
FIXANT LES LISTES CANDIDATES POUR LE 1^{ER} TOUR
DE L'ELECTION MUNICIPALE PARTIELLE INTEGRALE
DE LA COMMUNE DE CERS, le 17 NOVEMBRE 2019

VU le code électoral ;

VU la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013, relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires ;

Vu la circulaire ministérielle NOR/INT/A1405029C du 13 mars 2014, relative à l'élection et au mandat des assemblées et des exécutifs municipaux et communautaires ;

VU la circulaire ministérielle n° NOR/INT/A/1625463J du 19 septembre 2016, relative à l'organisation des élections partielles ;

VU la circulaire n° NOR/INT/A/1637796J du 17 janvier 2017 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

VU l'arrêté préfectoral 19-II-460 du 6 septembre 2019 portant convocation des électrices et des électeurs de la commune de CERS pour l'élection municipale partielle intégrale des 17 et 24 novembre 2019 et fixant les dates et modalités des dépôts de candidatures ;

CONSIDERANT que deux listes ont déposé leur candidature ;

CONSIDERANT que le tirage au sort, prévu à l'article R. 28 du code électoral, déterminant l'ordre des emplacements d'affichage a affecté l'emplacement n° 1 à la liste « CERS NOTRE VILLAGE » et l'emplacement n° 2 à la liste « Notre ambition Cers » ;

SUR PROPOSITION du Sous Préfet de Béziers ;

ARRETE

Article 1 - Les listes de candidats pour le 1^{er} tour de l'élection municipale partielle intégrale et l'élection communautaire de la commune de CERS du 17 novembre 2019, sont fixées conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2 – Ces listes devront être affichées en mairie dès réception et dans le bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 - Le sous-préfet de Béziers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-préfet de Béziers,



Christian POUGET



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Sous-Préfecture de Béziers

ANNEXE A L'ARRÊTE PREFECTORAL N° 19 - II - 556 DU 31 OCTOBRE 2019

Listes des candidats au 1ER TOUR, du 17 novembre 2019

de l'élection municipale partielle intégrale et de l'élection communautaire

de la commune de CERS

01 CERS NOTRE VILLAGE

LISTE MUNICIPALE

1	M BRESSON	Didier
2	Mme GUIFFREY	Dominique
3	M LE BOZEC	Jean-Yves
4	Mme ALBISSER	Christel
5	M NAVARRO	Philippe
6	Mme FLEIG	Martine
7	M FARRET	Olivier
8	Mme MAS	Elodie
9	M RAYNAL	Jean-Philippe
10	Mme VALERO	Christelle
11	M FRADET	Hervé
12	Mme SOULIE	Béatrice
13	M PEREZ	Manuel
14	Mme MELIS	Florence
15	M CANTAGRILL	Jacques
16	Mme LIVOLSI	Christine
17	M TURRIES	Christophe
18	Mme ROUSSET	Elisabeth
19	M FERNEX	André

LISTE COMMUNAUTAIRE

1	M BRESSON	Didier
2	Mme GUIFFREY	Dominique

Fait à Béziers, le 31 octobre 2019

Pour le Préfet et par délégation

Le Sous-Préfet de Béziers

Christian POUGET



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Sous-Préfecture de Béziers

ANNEXE à l'ARRÊTE PREFECTORAL N° 19 - II - 556 DU 31 OCTOBRE 2019

Listes des candidats au 1ER TOUR, du 17 novembre 2019

de l'élection municipale partielle intégrale et de l'élection communautaire

de la commune de CERS

02 Notre ambition, Cers

LISTE MUNICIPALE

1	M	ASSEMAT	Guy
2	Mme	PETIT	Béatrix
3	M	PALANQUE	Olivier
4	Mme	DE OLIVAL	Linda
5	M	BAUDEAN	Pierre
6	Mme	DELONCA	Fabienne
7	M	VARELA	Jean
8	Mme	GAYRAUD	Anne-Lise
9	M	RODRIGUEZ	Jean-Paul
10	Mme	EL JATTARI	Meryem
11	M	BEZES	Stéphane
12	Mme	SAUREL	Christine
13	M	BUGEAUD	Dominique
14	Mme	CREUS	Nathalie
15	M	BURG	Grégory
16	Mme	COLL	Agnès
17	M	ANNA	Xavier
18	Mme	LEPRON-CASTELLON	Aurélie
19	M	BENOZZA	Amid

LISTE COMMUNAUTAIRE

1	M	ASSEMAT	Guy
2	Mme	PETIT	Béatrix

Fait à Béziers, le 31 octobre 2019

Pour le Préfet et par délégation

Le Sous-Préfet de Béziers

Christian POUGET